L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 4 JANVIER 1891.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Baronne. Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 4 janv—dim—1f

EUGÈNE du jour et de nuit sur de Chas Caron, Ed No 117 rue d'Orléans. Genre commercial. Logeme d'Anglais à bon marché. 1er jan. 1 sem.

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au petit-nil, âgée de cinq mois, haute sur pattes, répondant au nom anglais de JAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 76 rue St-Philippe entre les rues Bourbon et Dauphine. 4 jan—1f

ON DEMANDE.

UN jardinier et fleuriste pratique sachant s'occuper de serres. Doit être seul, industrieux, d'habitudes régulières et muni de bonnes recommandations. S'adresser à S. Hernsheim, coin Julie et Magazine. 4 jan—1f

UNE chambre avec ou sans pension dans une famille où on sont parlés le français et l'anglais. Donner renseignements quant à famille, quartier habité, conditions, etc.—Box, bureau de "l'Abeille". 4 jan—1f

MMES Godin et Martinet, 17 Bourbon, demandent des ouvrières pour corsages et jupes. 4 jan—1f

ON demande—Pour une famille privée une cuisinière avec une jeune fille de 10 à 15 ans. S'adresser, 1270 St-Charles avenue. 4jan—1f

ON demande chez Mme Jacob, 17 rue Baronne, une ouvrière en cheveux sachant implanter. 4 jan—1f

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 18me jour de décembre 1890, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Mme Mary Klock, priant pour une séparation de biens, etc.—No 31,258.

Sur motion d'Auguste Bernau, avocat pour la plaignante, et en fournissant à cette cour la preuve requise et satisfaisante, et ayant entendu l'avocat de la demande de la plaignante, et la cour considérant le jugement ici enregistré par défaut, ainsi que et l'évidence en faveur de la demanderesse :

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut ici enregistré contre le défendeur le 9me jour de décembre 1890, soit maintenant déclaré final, et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mary Nolan, femme de Remy Klock, et contre le défendeur Remy Klock, son mari, ordonnant et décrétant une séparation de biens et une liquidation de la communauté d'acquêts et gains existant entre elle et son dit mari, et, de plus, l'un prenant à diminuer ses affaires personnelles ainsi que ses biens.

Il est de plus ordonné que le défendeur payé les frais de cette cause.

Jugement rendu le 18 décembre 1890.

Jugement signé le 24 décembre 1890.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature officielle, et apposé le sceau de cette cour à Nouvelle-Orléans, ce 26me jour de décembre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-dix.

Signé: T. H. RUISSEAU, Député Greffier.

28 déc—28—jan 2 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Vente de Constable.

Miss Feyroux vs Irwin C. Basiles.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans. Lno—No 10 659.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Rob. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lno, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'enchère publique, en face de la maison de cour, No 1036 rue Magazine, entre le Général Taylor et Delachaise, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI 10 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de Irwin C Basiles, dans un certain lot de terre et améliorations, dans le Troisième District de cette ville, Lot No un (1) de l'list No 1,190, situé numéro 29, borné par les London Walk, Libéral, La France on Force et New Orléans et mesurant 29 pieds 7 pouces de face à la rue London Walk sur une profo de 9 lignes de profondeur et face à la rue Libéral.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

11 déc—11 18 25—janv 2 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William F. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,767.—Le public est par Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à cet effet à obtenir des lettres d'administration sur la succession de William F. Higgins, decédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à faire valoir leur droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 janv—3 8 12

Succession de Pierre George Rousseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,747.—Le public est par Attendu que Herman Kahle, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre George Rousseau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à faire valoir leurs droits dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 janv—3 8 12

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,444.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à l'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Forstall, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 janv—3 8 12

Succession de Charles E. Hopkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,766.—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Hopkins, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er janv—1 6 10

Succession de John Langlee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,541.—Division C.—Attendu que Mme Pauline Costa, veuve de John Langlee, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire datée dans la succession de feu John Langlee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 déc—31—4 9 janv

AVIS AUX CREANCIERS.

Philip Schumann vs sés créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,244—Division E—Avis est par le présent donné aux c anciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Hyde, syndic de cette syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1 janv—1 6 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,719 Division E—Hinrichs & Dannemann vs Scott Mcliehee et H. F. Hinrichs et Dannemann vs Scott Mcliehee et H. F. Hinrichs et F. Dannemann, inscrivables, soit et est par le présent accordé par la cour à tous les autres créanciers, il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue en parlement Geo C. Prior, notaire, le 20me jour de janvier 1891 et que les créanciers soient notifiés conformément à la loi; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et biens de ladite pétitionnaire soient suspendues.

Nouv-lle-Orléans, 26 décembre 1890.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme :

Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.

28 déc—25—jan 2 10

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,767.—Division E—Wilhams Fiacre & Co. vs Scott McGehee.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Scott Mcliehee, insolvable, soit convoquée, dans le but de prendre en considération la demande pour la vente des biens rendus en cette affaire et en fixer les conditions.

Bernard W. Morgan, Greffier, notaire, le JEUDI, 29me jour de janvier 1891, à son bureau en cette ville, No 7 rue du Camp, à 11 heures A. M., et que les dits créanciers soient notifiés de s'assister à la dite réunion, ainsi que le veut la loi.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1890.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

18déc—19 22 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,649—Division E.—E. and S. Wusthoff vs Learn et Cornay.—Ordre de Cour.—Que la somme des biens faits par E. et S. Wusthoff soit acceptée, et il est de plus ordonné que toutes créanciers opposants, si tous ceux qui ont des biens faits par E. et S. Wusthoff soient exposés, et que réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue conformément à la loi; MERCREDI, 28me jour de janvier 1891, à 11 heures A. M., au devant Fred. D. King, Garland, Us, notaire à ses bureaux, No 13 Commercial Place, en cette ville, pour l'élection de cette cession. Il doit ne pas être invalidables et la disposition de leurs biens, et pour nommer un syndic ; et il est de plus ordonné que Charles Forman, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1890.

(Signé) H. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.

16déc—19 20 jan 10 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William F. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,767.—Le public est Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William F. Higgins, decédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 janv—3 8 12

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 JANVIER—CLASSE No 102
Tirage de 4 heures P. M.

2	77	60	61	62	69	37	38	36	19	45	33	68	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, paraissent exactement, ce tirage étant entièrement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 3 janvier 1891.—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PECK, LEARD.
DAVID A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plus forts tirages quotidiens par quelque ville ou en tout temps dans toutes les nouvelles.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUES.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'un 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à un mois en Janvier et Juillet tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remonbtée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots intéressés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

GRAND TIRAGE MENSUEL,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 JANVIER 1891.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
20 Lots de	1,000,	20,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

2,134 Lots se montant à.....$1,054 600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquels nos paierons tous les frais et nous prendrons à cause les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lno.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois décidant le service de la malle à Cuba, aux Colonies, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier aux correspondants par mandats-poste les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institutions légales, ce qui ne saurait prendre moins continuellement à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais qui devront porter les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat a vingt ans vu le jour sous la sanction de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en force jusqu'en et compris 1895. CES GROS LOTS SONT PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour consacrer un nouveau contrat avec la Loterie de l'Etat, et qui en sera la Loterie pour 25 ans, de 1895 à 1919. L'impôt de $40,000 par an sur LE PEUPLE SERA PAYÉ PAR LA NOUVELLE COMPAGNIE DE LOTERIE.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE.

Pour placements sûrs et fructueux.

TRÈS FORTE VENTE

—DU—

BIEN - FONDS

—DANS LE—

Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIÈREMENT ATTRAYANTE

—DE—

Résidence et de Magasins par le Shérif Civile

COMPRENANT :

Une résidence à deux étages, No 29, rue Constance.

Cottage élevé, en bois, No 319 rue Magazine.

Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.

Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.

Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.

Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.

Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.

Cinq jolie cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides magasins Nos 60, 62 et 64

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSÉS A LA VENTE.

—Dans l'affaire de—

John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,623.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17e jour de janvier 1891, à midi, des propriétés ci-après décrits, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Magazine, Erato, Calliope et Constance, mesurant trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, onze pouces sur la ligne latérale vers la rue Calliope, cent onze pieds six pouces sur l'autre ligne latérale et trente-six pieds de large à la ligne arrière, distance à laquelle la ligne latérale vers la rue Magazine se retrécit de vingt-neuf pieds six pouces, et s'étend de là à une autre profondeur de seize pieds onze pouces de ligne du fond mesurant soixante-quatre pieds, plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence en septième, huitième, neuvième et dixième lits, comprenant les grands et magnifiques magasins admirablement bien construits portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épiceries en gros de MM. Gamelon et Leche. Cette propriété de choix sera peut-être la meilleure en ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car c'est la mieux conditionnée en bâtisses, huilerie